



# DÉCLARATION, COLLECTE, RECYCLAGE ET ÉLIMINATION DES PNEUS USAGÉS



**Êtes vous certain d'être en conformité pour vos achats de facturation étrangère ?**



**Des sanctions jusqu'à 30€/pneu peuvent être appliquées. Le saviez-vous ?**

**AVEC 07ZR 100% DES PNEUMATIQUES SONT RECYCLÉS ET ÉLIMINÉS**

**100%**  
de pneumatiques  
achetés  
sur 07ZR

=

**100%**  
de pneumatiques  
usagés assurés  
d'être collectés\*

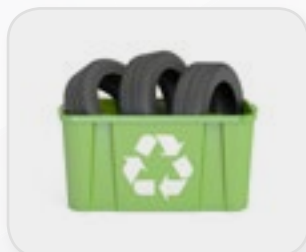
=

**100%**  
de certificats  
d'élimination des  
pneus usagés

*\*Selon les obligations légales liées à la collecte et au recyclage des pneus usagés.*

*Collecte des pneumatiques usagés dans l'année en cours égale à la quantité de pneumatiques achetés l'année précédente via la plateforme 07ZR et selon les exigences de stockage des éco-organismes agréés Aliapur et FRP.*

**\*Découvrir comment être en conformité**



## Quelle solution pour les pneus usagés ?

Le stockage des pneumatiques usagés est strictement interdit car ils représentent un danger pour l'environnement. On ne peut ni s'en débarrasser dans une déchetterie, ni les brûler ou les abandonner dans la nature. La solution unique est d'assurer leur collecte et leur élimination par l'intermédiaire de collecteurs conventionnés avec des éco-organismes agréés.



## Quelles sont les sanctions en cas de manquement ?

En cas de non-respect par un détenteur ou un distributeur des obligations prévues à l'article R. 543-143, le montant peut aller jusqu'à 750 € pour une personne physique et 3750 € pour une personne morale par tonne de déchets collectés, soit près de 30 € par pneu pour des pneumatiques de véhicules légers d'un poids moyen de 7kg.



## Les plateformes de vente de pneumatiques vous exposent-elles au risque de non-conformité à la réglementation ?

Oui, si elles ne proposent pas de solution pour les pneus introduits en France sans éco-contribution. En achetant des pneumatiques que vous importez par leur intermédiaire sur le marché français et sans éco-contribution, vous êtes tenu de respecter les obligations légales. Tout acheteur de pneumatiques en ligne doit faire sa déclaration auprès de l'ADEME, s'affilier à un éco-organisme et payer lui-même l'éco-contribution si elle n'est pas intégrée au prix d'achat du pneu afin d'obtenir son certificat d'élimination. Si ces obligations ne sont pas respectées, il encourt des sanctions et se verra refuser la collecte de ses pneus par les organismes habilités.

**07ZR.COM**

La plateforme d'achat des professionnels de l'automobile



## ***07ZR vous garantit-elle que vous êtes conforme à la législation environnementale ?***

Oui car l'ensemble des fournisseurs référencés sur la plateforme 07ZR sont affiliés auprès de F.R.P ou Aliapur ou le sont par l'intermédiaire de 07ZR qui a mis en place un partenariat avec F.R.P pour les fournisseurs étrangers qui ne sont pas affiliés à un éco-organisme. Ainsi, 100% des pneus vendus sur 07ZR, quelle que soit leur provenance sont collectés, recyclés et éliminés.

# ***07ZR votre Service Recyclage sur-mesure et unique sur le marché***



***Le service recyclage 07ZR qui vous est exclusivement destiné vous aide à la collecte, au recyclage et à l'élimination de vos pneumatiques usagés***



***Sur simple demande de votre part, vos pneumatiques usagés correspondant à vos achats via 07ZR seront collectés puis recyclés***



***Nous vous accompagnons également dans toutes vos démarches, de la déclaration auprès de l'ADEME jusqu'à l'obtention du certificat d'élimination produit par F.R.P, indispensable pour justifier du respect des réglementations***



***Vous disposez d'un interlocuteur unique pour toutes vos questions relatives au recyclage et à vos obligations. Des formulaires sont également disponibles sur votre Espace client 24h/24 et 7j/7.***

***\*Découvrir comment être en conformité***

